

Un mode de transport des blessés

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **27 (1919)**

Heft 11

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683124>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

au sein de la jeunesse par la collaboration des éducateurs.

Secourir les vieillards indigents dans leurs propres familles, pour que la pauvreté ne les chasse pas du foyer et pour qu'ils y soient mieux traités et entretenus. — Recherche des pauvres honteux.

Améliorer le sort des vieillards dans les familles étrangères. Choix judicieux de ces familles, en considérant le bien-être des vieillards plutôt que le prix de pension.

Améliorer le sort des vieillards dans quelques grands asiles et maisons de pauvres.

(Séparation des vieillards par catégories. — Renforcement de la vie familiale et spirituelle, récréations, etc. — Aménagement et ornement des salles et dortoirs en vue de plus de confort, de repos et de bien-être; règlements moins stricts. — Personnel suffisant et mieux approprié en vue de l'attention et des soins nécessaires aux vieillards. — Suppression du système des classes pour l'alimentation et alimentation variée pour tous. — Organisation de travaux pour tous les vieillards désireux de s'occuper dans l'établissement ou au dehors. — Secours moral et matériel du dehors pour les vieillards délaissés.

Fonder des asiles régionaux ou de district

- a) dans les contrées où ces asiles ne suffisent plus aux besoins actuels,
- b) dans celles où ils font défaut et où il n'y a pour les vieillards que de grands asiles ou des maisons de pauvres.

Fonder des asiles spéciaux ou des divisions

- a) pour les vieillards malades,
- b) pour les vieillards déments ou idiots,
- c) pour les vieillards aveugles,
- d) pour les vieillards époux,
- e) pour les vieux domestiques de campagne.

Organisations

- a) pour l'occupation des personnes âgées qui voudraient travailler,
- b) pour les vieillards sans famille désireux de se réunir pour leurs repas ou pour se récréer,
- c) pour venir en aide aux vieillards isolés, malheureux ou manquant des soins. — Collaboration de la jeunesse.

Assurance-vieillesse.

- a) Propagande en faveur de l'assurance-vieillesse,
- b) Subventions aux caisses de retraite.

Subventions

- a) aux caisses de secours pour les vieillards,
- b) aux institutions existantes en faveur des vieillards.

Un mode de transport des blessés

Le numéro du 1^{er} septembre du *Caducée* de Paris, dont l'aimable rédacteur en chef a bien voulu à plusieurs reprises déjà nous céder des clichés intéressants, publie un article qui doit retenir l'attention de nos samaritains. Il s'agit d'un mode nouveau de transport décrit dans les *Archives de médecine navale* que dirige le médecin en chef Chartang.

Le médecin principal Pervès, du « Jean-Bart », a publié dans les *Archives de médecine navale* (mai) un procédé de transport des blessés, que M. le médecin en chef Valence a qualifié à bon droit de « moyen de fortune simple, économique, non encombrant, d'une utilisation rapide ». Il a ajouté qu'il était « très apprécié des médecins-majors qui l'ont employé ou vu

employer». C'est pourquoi nous croyons devoir le faire connaître à nos camarades, d'autant que cet appareil « n'est autre chose que la sangle des pompiers de Paris légèrement modifiée ». En voici la description :

« Chaque sangle (fig. 1) a une longueur de 2 m. 50 et une largeur de 0 m. 07. Ses deux extrémités sont réunies pour former une couronne. Un anneau en métal ou en cordelette tressée est fixé solidement à la sangle, et, à 0 m. 65 de cet anneau, on

épaules. Les membres inférieurs doivent être tenus rapprochés et non écartés. Un homme robuste peut porter seul un blessé dans les échelles droites des tourelles, mais la montée est singulièrement facilitée par un toron fixé à l'anneau de la sangle et sur lequel un aide tire d'en haut (fig. 4). La figure 5 indique un bon moyen de monter et de descendre l'homme quand on peut disposer d'un palan.

2^e cas: Le blessé est inanimé. Un aide est indispensable pour le chargement. Le

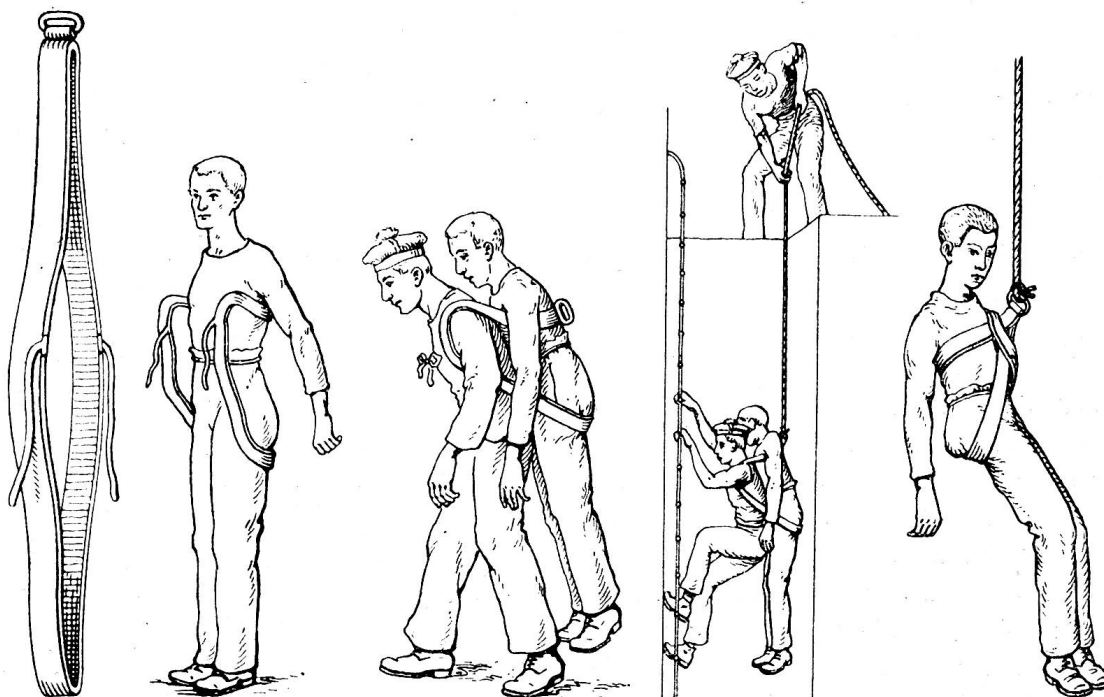


Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

coud une layette de deux épaisseurs de toile ayant 0 m. 40 de long sur 0 m. 025 de large.

Manière de s'en servir. — 1^{er} cas: Le blessé peut être tenu debout un instant. On dispose la sangle (fig. 2) et le porteur le charge rapidement (fig. 3) en nouant entre elles les layettes sur sa poitrine, de manière à empêcher le glissement aux

porteur se couche à plat ventre au contact du blessé qui est couché sur le dos. L'aide roule facilement le blessé sur le dos du porteur, ajuste la sangle, puis le porteur se relève sur les genoux d'abord, debout ensuite.»

Nombreux sont les cas où, dans la guerre qui vient de se terminer, ce mode de relèvement des blessés aurait été précieux.

